

Danièle MULLER-TULLI, Présidente de la FECRIS

Conclusion du Colloque

Je remercie tous les intervenants de ce colloque remarquable. Remarquable par le nombre des intervenants, plus d'une douzaine, remarquable par leur qualité et par leur diversité, un chercheur, un avocat, une psychiatre, un philosophe, un professeur de sociologie, des Présidents d'associations de défense des victimes, le Président de la Miviludes, et, last but not least, le Député Rudy SALLES dont l'échec du rapport face à l'attaque des lobbies des sectes a inspiré le titre de cette conférence « Confusion concertée et intentionnelle entre secte et religion ».

Monsieur Rudy .SALLES, en sa qualité de député, membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, a souligné à quel point l'approche de la question des sectes est différente d'un pays européen à l'autre, certains pays émettant des réserves quant à la nécessité de s'occuper du sujet, d'autres le niant, d'autres enfin l'ignorant. L'Europe « est un continent sans frontières, propice au développement de certaines multinationales sectaires. » Difficile dans ces conditions de trouver un consensus.

Il en résulte la nécessité absolue d'appartenir à un réseau sans lequel il ne pourrait y avoir de renseignements sur les groupes qui se sont internationalisés. C'est le rôle de la FECRIS, ainsi que le rappelle Didier PACHOUD « quand vous faites appel à l'une de nos associations, c'est tout le réseau que vous contactez.

Il me semble, à la fin de cette journée, ayant entendu des victimes ainsi que des chercheurs et des experts, que la « Confusion concertée et intentionnelle entre secte et religion » est conduite à deux niveaux:

.- dans le système d'accrochage du futur adepte, même si, comme l'a si bien démontré Pierre Le COZ, ce sont, in fine, de systèmes différents qu'il s'agit, l'un « fidélisant », l'autre exigeant une rupture de départ.

.- dans le projet politique, ainsi que l'a démontré brillamment Jean-Pierre JOUGLA, décrivant en détail « l'Etat sectaire », un réel danger pour la démocratie : « le projet sectaire consiste à changer les paradigmes sur lesquels nous fondons TOUS les principes régaliens de nos sociétés démocratiques.

Chaque année lors de la réunion du BIDDH, Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme à Varsovie, la FECRIS essaie de faire prendre conscience aux représentants de gouvernements présents que les sectes, loin d'être des Nouveaux Mouvements Religieux sont des systèmes dans lesquels les libertés fondamentales sont bafouées.

Cependant seuls, à ce jour, 2 pays, la Belgique et le Luxembourg, ont suivi la France dans l'établissement d'une loi sur le modèle de la loi About-Picard. Je remercie chaleureusement Catherine Picard, co-auteure de cette loi, de sa présence parmi nous.